Évaluation préliminaire pour trouver un site où établir un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien

La Corporation du canton d'Ear Falls, en Ontario

CONSTATS DES ÉTUDES DE LA PHASE 1

APM-REP-06144-0017

NOVEMBRE 2013

Préface

Depuis mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) travaille en collaboration avec des collectivités intéressées à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. À ce stade initial du processus pluriannuel de sélection d'un site, les travaux visent à explorer la possibilité pour les collectivités de répondre à certaines exigences de sûreté relatives à l'accueil d'un dépôt géologique en profondeur et d'un centre d'expertise, les éléments principaux du plan canadien.

Les constats résumés dans le présent document découlent d'études réalisées dans le cadre de la Phase 1 de l'Évaluation préliminaire, la phase initiale d'étude de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes. Ce document examine les résultats des études de bureau qui ont servi à explorer la possibilité de trouver un site apte à confiner et isoler de manière sûre et sécuritaire le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la longue période de temps nécessaire. Il résume aussi les apprentissages tirés des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour l'aider à mieux comprendre la GAP et pour explorer l'aptitude potentielle du projet à s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et à contribuer à son bien-être.

Le canton d'Ear Falls compte parmi 21 collectivités qui ont décidé d'explorer leur intérêt potentiel à accueillir ce projet d'infrastructure national. Les constats de la Phase 1 de son évaluation préliminaire ont pour but d'aider le canton et la SGDN à déterminer de manière préliminaire l'aptitude de la collectivité à répondre aux exigences associées à l'accueil des installations de la GAP. Ces évaluations serviront aussi à la SGDN à déterminer quelles collectivités passeront à la prochaine phase des études plus détaillées.

La participation du canton d'Ear Falls au processus de la GAP s'est amorcée en novembre 2009, lorsque le conseil du canton a adopté une résolution et que le maire a écrit à la SGDN pour se renseigner sur son programme. Cette demande est parvenue à la SGDN en réponse à une invitation ouverte aux collectivités et groupes à en apprendre davantage sur le plan canadien. Voici les faits saillants de la participation d'Ear Falls au processus *En savoir plus*.

Après le lancement officiel du processus de sélection d'un site de la SGDN, en mai 2010, le conseil du canton a adopté une résolution en mai 2010 demandant la tenue d'une séance d'information dans le cadre du programme *En savoir plus*, ainsi que la tenue d'une évaluation initiale de présélection de l'aptitude potentielle de la collectivité à accueillir le projet. En août 2010, le maire, le conseil, le personnel du canton et un membre de la collectivité ont assisté à une séance d'information organisée à Toronto par la SGDN. Ils ont également visité l'installation de gestion de déchets du site de la centrale nucléaire de Darlington (IGDD) pour se renseigner sur la façon dont le combustible nucléaire irradié est actuellement géré.

En août 2010, la SGDN a donné une présentation à des responsables de la collectivité pour passer en revue la planification de l'évaluation de présélection et pour confirmer certains détails concernant les travaux qui seraient menés.

En octobre 2010, la collectivité d'Ear Falls a élu un nouveau maire et un nouveau conseil. À la demande de ces derniers, la SGDN a offert en mai 2011 au maire, au conseil et à des membres de la collectivité une séance d'information et une visite de l'IGDD. Le lendemain, cette délégation s'est rendue à Ottawa pour rencontrer des représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En mai 2011, la SGDN et le sous-traitant chargé de réaliser l'évaluation de présélection ont présenté les constats de l'évaluation au conseil. Des copies du rapport final (version résumée et rapport détaillé) ont également été fournies. Les constats du rapport indiquaient que « *l'examen des renseignements disponibles et l'application des cinq critères de présélection ne révèlent pas de conditions évidentes pouvant mener à l'exclusion du canton d'Ear Falls des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site* ».

Le canton a activement cherché les occasions d'apprendre et de s'informer plus avant sur le projet et sur la gestion des déchets nucléaires en général. Pour donner aux membres de la collectivité accès aux informations sur le projet et sur le processus de sélection d'un site, le conseil a demandé à la SGDN d'installer un kiosque d'information sur le projet de la GAP dans l'aréna local. Il a plus tard été déménagé à l'hôtel de ville.

Ear Falls a aussi engagé les services d'un spécialiste en planification sociale pour élaborer un plan stratégique pour la collectivité. Ce plan a été présenté aux citoyens en décembre 2011. Une des mesures stratégiques recommandées dans le plan était de continuer d'en apprendre davantage sur le processus de sélection d'un site de la GAP.

Pour faciliter l'apprentissage et le dialogue au sein de la collectivité, le conseil a établi un comité de liaison communautaire sur les déchets nucléaires (CLDN) d'Ear Falls. Le conseil a confié au CLDN le mandat de favoriser une participation ouverte et inclusive des membres de la collectivité aux activités d'apprentissage sur le projet et de contribuer à éclairer les études de la SGDN. Le comité s'est réuni pour la première fois en septembre 2011.

À la demande du conseil, la SGDN a organisé une journée portes ouvertes en mai 2011 à Ear Falls pour faire état des résultats de l'évaluation de présélection. Les membres du conseil du canton et du personnel du canton, des étudiants, des représentants du milieu des affaires, des

aînés, des exploitants de camps, des chasseurs, des pêcheurs et des représentants des Premières nations locales ont rencontré la SGDN lors de ces événements portes ouvertes.

En juin 2011, une petite délégation de membres de la collectivité a assisté au congrès de la Fédération canadienne des municipalités pour entendre des représentants de collectivités suédoises qui participaient à un processus de sélection d'un site semblable. Les représentants de la collectivité ont aussi participé à des réunions organisées dans la collectivité en mai 2011 par des groupes environnementaux pour connaître leur point de vue. En septembre 2011, des représentants d'Ear Falls ont assisté au congrès de la Société nucléaire canadienne à Toronto pour approfondir le sujet auprès d'un large éventail de spécialistes et les entendre directement parler des progrès, des problèmes et des défis associés aux méthodes de gestion des déchets nucléaires utilisées au Canada et à l'étranger. Les coûts engagés pour participer à ces activités d'apprentissage ont été remboursés par la SGDN dans le cadre d'un programme de subvention offert aux collectivités intéressées.

À l'automne 2011, le conseil a exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur les Évaluations préliminaires, l'étape suivante du processus de sélection d'un site. En réponse à sa demande, la SGDN a donné en novembre 2011 une séance d'information pour expliquer comment se déroulerait l'évaluation préliminaire si le conseil décidait d'y participer.

Après avoir réfléchi à la question, le conseil a adopté plus tard en février 2012 une résolution exprimant l'intention de continuer d'en apprendre davantage sur la GAP et de demander la réalisation des études de faisabilité de la première phase de l'évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site.

À partir de mars 2012, le CLDN et la SGDN se sont réunis pour examiner la planification de l'ensemble des études techniques et des études sur le bien-être de la collectivité associées à la Phase 1 du processus de sélection d'un site. Ils ont également examiné ensemble le programme de ressources offert à la collectivité pour soutenir les activités d'apprentissage et de réflexion sur son intérêt à accueillir le projet, les discussions locales ainsi que la participation de la collectivité aux activités d'évaluation de la SGDN. La collectivité a travaillé en étroite collaboration avec la SGDN à la planification des activités de sensibilisation et de dialogue.

Pour assurer une participation tangible au processus d'évaluation, le CLDN a tenu régulièrement des réunions en 2012, auxquelles des membres du personnel de la SGDN ont assisté, à la demande du CLDN, pour participer aux discussions et travailler avec le comité à la réalisation des études de l'évaluation préliminaire. Ces réunions ont été annoncées à l'avance et étaient ouvertes au public. Le comité a aussi nommé une personne responsable de la coordination de ses projets, a établi son site Web et son bulletin d'information, a sollicité des présentations auprès de spécialistes de la SGDN sur des domaines qui intéressaient le comité et a aidé à organiser des événements portes ouvertes. Lors de ces événements portes ouvertes, les spécialistes de la SGDN se sont servi d'expositions interactives, de vidéos, de panneaux d'affichage et de documents imprimés pour expliquer divers aspects de la GAP et répondre aux questions du public sur le projet.

En collaboration, le canton, le CLDN et la SGDN ont mené en 2012 et en 2013 un large éventail d'activités auprès de personnes et de groupes de la localité, tels que les premiers intervenants, les éducateurs, les professionnels de la santé, le milieu des affaires, les étudiants et les membres

de groupes communautaires. La SGDN a aussi pris part à plusieurs activités communautaires du canton, comme la Soirée de la sécurité familiale, afin d'interagir plus étroitement avec les résidents de la localité et fournir des renseignements sur le projet. Des séances d'information et des entretiens ont aussi été tenus auprès d'un éventail de leaders de la collectivité dans le cadre du processus d'étude.

En septembre 2012, Le CLDN a organisé pour les résidents une soirée de présentation animée par deux personnes, dont un résident saisonnier d'Ear Falls. Ils ont fait part de leur expérience personnelle se rapportant aux Laboratoires de Whiteshell à Pinawa, au Manitoba. De plus, une petite délégation de la collectivité a assisté en 2012 à la Conférence internationale sur le stockage géologique pour se renseigner sur la façon dont d'autres pays ont décidé ou envisagent de mener leurs processus de sélection d'un site respectifs. En novembre 2012, des membres du personnel de la CCSN ont donné une présentation au CLDN.

Le CLDN a travaillé activement à obtenir la participation de la collectivité à l'établissement d'un profil de la collectivité et à la préparation d'un rapport d'évaluation sur le bien-être de la collectivité. Des journées portes ouvertes ont été organisées pour faire état de la progression des études et de l'apprentissage et pour donner aux membres de la collectivité l'occasion de faire connaître leurs points de vue. Des journées portes ouvertes ont été tenues au printemps de 2012 pour engager des discussions avec les membres de la collectivité sur les travaux associés aux études de la Phase 1, ainsi qu'à l'automne suivant pour faire état des constats des études menées jusqu'alors.

Le CLDN a visité une installation d'entreposage provisoire d'OPG à Pickering en mai 2013, après quoi il a assisté à une séance d'information donnée par la SGDN. En avril 2013, la CCSN a organisé des journées portes ouvertes dans la collectivité.

Les activités de sensibilisation organisées par le CLDN en 2013 comprenaient entre autres la présentation de l'exposition mobile sur le transport de la SGDN. Cette exposition a permis aux membres de la collectivité de voir de près un conteneur homologué de transport de combustible irradié et d'en apprendre davantage sur la réglementation rigoureuse et sur les exigences et les procédures qui doivent être respectées. La présence de l'exposition dans la collectivité en juillet 2013 coïncidait avec un événement organisé par l'équipe de hockey des English River Miners.

Conscients de l'importance d'engager les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante à discuter du projet, la SGDN a commencé à prendre contact de façon préliminaire avec des groupes et des particuliers à l'extérieur de la collectivité. Ces premiers contacts ont été établis avec des collectivités des Premières nations et métisses et les maires et membres des conseils municipaux des collectivités environnantes.

Le processus de sélection d'un site a pour objectif de choisir, au terme de plusieurs phases d'évaluations de plus en plus détaillées, un lieu unique d'accueil du dépôt géologique en profondeur de stockage du combustible nucléaire irradié canadien et du centre d'expertise associé. Le choix du site devra permettre d'assurer la sécurité de la population et de l'environnement et contribuer au bien-être de la région. Il faudra encore plusieurs années

d’études et d’évaluations techniques, scientifiques et sociales et encore beaucoup de travail en dialogue avec les collectivités intéressées ainsi qu’avec les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante avant qu’un site soit choisi.

Étant donné que 21 collectivités explorent avec la SGDN leur intérêt et leur aptitude à accueillir le projet de la GAP, le processus de sélection d’un site doit prévoir un moyen pour réduire progressivement le nombre de collectivités participantes en vue des études plus détaillées qui suivront. Par le biais d’études de plus en plus détaillées, les collectivités les plus susceptibles de répondre aux exigences particulières du projet seront sélectionnées pour faire l’objet d’études subséquentes.

Ce processus progressif de réflexion et de décision sera soutenu par une série d’évaluations et d’activités de dialogue qui permettront à la SGDN et aux collectivités de déterminer l’aptitude de chaque secteur envisagé et de décider où les travaux plus détaillés doivent être menés. Les collectivités peuvent mettre un terme à leur participation au moment de leur choix au cours du processus de sélection d’un site jusqu’à ce qu’une entente en bonne et due forme soit signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l’obtention des approbations réglementaires.